



Mouzieys-Panens

DEPARTEMENT du TARN

MAIRIE

81170

PROCES VERBAL de la réunion

DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MOUZIEYS PANENS

Séance du Conseil Municipal du 13 avril 2018

Conseil Municipal :

Nombre de membres en exercice: 11

Qui ont pris part aux délibérations : 7

Qui ont voté : 7

Date d'envoi de la convocation : 05 avril 2018

Date d'affichage : 05 avril 2018

L'an deux mille dix-huit et le treize avril à 21 h 00, le Conseil Municipal de **MOUZIEYS-PANENS** – dûment convoqué – s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Claude BLANC, Maire**.

Présents : Claude BLANC, Gérard MANDIRAC, Christel MAZIERES, Michel PRONNIER, Catherine TRESSOLS, Christine TRESSOLS, Jean Luc VIGUIER

Absents excusés : Yves BOUSSEMART, Bernard DELPECH, Julien Malfettes, Armelle SALAS

Secrétaire de séance : Michel PRONNIER

Objet: Vote du compte de gestion - DE 2018 006

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur le Maire,

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- **DÉCLARE** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Objet: Vote du compte administratif - DE 2018 007

Monsieur le Maire s'étant retiré, Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Michel PRONNIER délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017 dressé par Monsieur le Maire après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	34 285.72			74 151.19	34 285.72	74 151.19
Opérations exercice	74 316.86	133 178.28	150 875.92	184 413.48	225 192.78	317 591.76
Total	108 602.58	133 178.28	150 875.92	258 564.67	259 478.50	391 742.95
Résultat de clôture		24 575.70		107 688.75		132 264.45
Restes à réaliser	81 719.68	1 701.00			81 719.68	1 701.00
Total cumulé	81 719.68	26 276.70		107 688.75	81 719.68	133 965.45
Résultat définitif	55 442.98			107 688.75		52 245.77

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser.

4. **VOTE et ARRÊTE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Objet: Affectation du résultat de fonctionnement - DE 2018 008

Le Conseil Municipal

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice

- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice

- constatant que le compte administratif fait apparaître un :

excédent de 107 688.75

DÉCIDE D'AFFECTER le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	74 151.19
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	56 052.19
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
EXCEDENT	33 537.56
Résultat cumulé au 31/12/2017	107 688.75
A.EXCEDENT AU 31/12/2017	107 688.75
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	55 442.98
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	52 245.77

Objet: Vote du budget 2018 - DE 2018 009

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal, le budget primitif de l'année 2018 dont les dépenses et les recettes en section de fonctionnement et en section d'investissement s'équilibrent de la façon suivante :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	230 590,77 €	230 590,77 €
Investissement	140 179,45 €	140 179,45 €

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur Le Maire et après en avoir délibéré, à **l'unanimité** des membres présents,

- **APPROUVE** le budget primitif de la commune pour 2018.

Objet: Vote du taux des taxes locales - DE 2018 010

Vu le code général des impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants ainsi que l'article 1636 B sexies relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition;

Vu le budget principal 2018, équilibré en section de fonctionnement par un produit fiscal de 34 443,00 €;
Considérant que la commune entend poursuivre son programme d'équipements auprès de la population sans augmenter la pression fiscale;

Compte tenu de ces éléments, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à **l'unanimité**:

- **DÉCIDE** de ne pas augmenter les taux d'imposition par rapport à 2017 et de les reconduire à l'identique sur 2018 soit :

- Taxe d'habitation	9,89 %
- Foncier bâti	8,48 %
- Foncier non bâti	30,05 %

Ces taux s'appliquent sur la base d'imposition déterminée par les services fiscaux de l'État, en fonction du bien immobilier, et connaît chaque année une revalorisation forfaitaire nationale obligatoire fixée par la loi de finances.

- **CHARGE** Monsieur Le Maire de procéder à la notification de cette délibération à l'administration fiscale.

Informations diverses

Un espace coworking pourrait être installé dans la salle de l'ancienne mairie (quelques menus travaux à réaliser)

Achat de deux tables de pique nique, une pour l'aire de jeux et une au lavoir du Thouron.

La séance est levée à : 22H30

Le Maire

Claude BLANC

Christel MAZIERES,

Armelle SALAS,

Catherine TRESSOLS,

Absente excusée

Christine TRESSOLS,

Yves BOUSSEMART,

Bernard DELPECH,

Absent excusé

Absent excusé

Julien MALFETTES,

Gérard MANDIRAC,

Michel PRONNIER,

Absent excusé

Jean Luc VIGUIER.